



## Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal n° XIV

### Séance du 23 juin 2014

#### Composition du bureau

Monsieur Thierry Burnat, Président,  
Mme Corinne Borgeaud et M. Piéric Freiburghaus, scrutateurs  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

\* \* \*

Pour la dernière séance de son mandat, Monsieur Thierry Burnat, Président, ouvre cette séance du Conseil communal à la caserne des pompiers en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public présent.

#### Opérations préliminaires :

##### **a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 39 Membres excusés : Mmes Mareva Martin et Pascale Zbinden, MM. Pierre-Alain Epars, Jean-Rudolph Hubschmid, Miguel Lopes, Daniel Rochat et Claude-Alain Zbinden.  
Absents : Mme Magali Demierre et M. Bernard Charrotton.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

La séance débute par une visite commentée de la caserne.

##### **b) Adoption du procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 mars 2014 :  
La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.  
La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

##### **c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

- M. Thierry Burnat, Président, lit les lettres de démission de Mmes Stéphanie Bassi et Céline Guex qui, en raison de leur déménagement respectif dans une autre commune, quitte le Conseil communal.
- Le Président passe ensuite à la lecture d'une lettre signée de M. et Mme Duperret, habitants du quartier des Etangs qui signalent des dysfonctionnements du contrôle des infractions de stationnement dans le quartier cité ci-dessus. Ils demandent notamment d'organiser une surveillance accrue et régulière ainsi que la pose de panneaux de circulation situés aux entrées des zones du quartier d'habitation faisant ressortir une interdiction aux véhicules utilitaires de stationner dans la rue. Une tolérance peut être accordée pour les livraisons.
- M. Thierry Burnat, lit ensuite une lettre signée de divers citoyens habitants les parcelles attenantes à la place de sport « Madeleine Chamot-Berthod », place sur laquelle se déroulera la Fête du 1<sup>er</sup> août. Par cette missive, ils informent formellement la Municipalité et les membres du Conseil qu'ils s'opposent au fait que le feu du 1<sup>er</sup> août se déroule à cet endroit et attirent leur attention sur le fait qu'en qualité d'organisatrice de la manifestation, tous les frais inhérents à d'éventuels dégâts causés

notamment par les feux d'artifices, feu du 1<sup>er</sup> août (suie, remplacement des plantes et arbustes, nettoyage, etc), seront facturés à la Commune.

- Le Président termine en lisant une requête signée par une bonne centaine de citoyens, relative à la circulation automobile et au manque de sécurité pour les piétons empruntant le chemin de l'Islettaz.

Ils souhaiteraient, entre autre, que ce chemin passe en zone à 30 km/h, ainsi que la construction d'un trottoir entre le centre Venoge et le pont sur le canal. Les transformations de la passerelle sise au bas du chemin de Valrose ne peuvent suffire à résoudre le problème de sécurité.

#### **d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique**, demande à l'Assemblée de bien vouloir excuser Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, absente pour raison de santé.

Mme la Syndique a été mise au courant des altercations qui se sont produites lors de la séance de préparation. Elle déplore le manque de respect et de confiance de certaines personnes envers le Commandant des pompiers et par lui du SDIS région Venoge tout entier. Comment peut-on mettre en doute leur connaissance et leur professionnalisme ?

Des mots ont également été adressés aux membres de la Municipalité qui rappellent que si quelqu'un souhaite prendre leur place, ils sont ouverts à toute proposition.

#### **Réfection des locaux sanitaires du Verger :**

L'ASiCoPe ayant décidé de verser sa participation de CHF 55'000.-- en un montant unique, la Municipalité a renoncé à faire recours à l'emprunt pour la même somme.

#### **Réservoir des Charrières :**

Au vu du résultat final de ce préavis (CHF 237'000.- de coûts nets) et des liquidités actuelles, la Municipalité renonce également à faire recours à l'emprunt.

Le préavis sera toutefois amorti en 30 ans au travers du budget communal.

#### **Projet Ensemble :**

La Municipalité vient de recevoir la facture pour la perte de mandat du bureau d'architecte Translocal. En effet, le lauréat du concours a, conformément à l'article 27.3 des normes SIA 142, droit à la moitié de la somme globale des prix si au final le mandat ne lui est pas attribué. Selon le dernier calcul des quotes-parts du 4 juillet 2013, la partie à la charge de la commune était de 38.8% (Somme globale du concours 174'000 HT).

L'indemnité s'élève à CHF 33.756.-- + la TVA de 8 % = **CHF 36'456.--** .

#### **Résidence les Pins :**

Une délégation de la Municipalité a rencontré Mme Widmer, animatrice qui a un très bon contact avec les résidents et pleins de projets d'animation. Celle-ci a ouvert un Institut de soins AW thérapie, espace dédié à la santé et à la beauté du corps, alors qu'initialement, rien n'était prévu dans ces bâtiments pour ce genre d'activités. Rien n'étant initialement prévu dans l'acte de vente à ce sujet, la Municipalité n'a aucune marge de manœuvre pour interdire cette activité. Néanmoins, les locataires peuvent bénéficier des soins.

Les extérieurs seront bientôt terminés. Comme prévu, il y aura une terrasse et un jardin potager.

En revanche, le litige concernant le prix des loyers n'est pas encore résolu mais, secondés par Me Mathey, des démarches sont en cours.

#### **PPA Les Câbleries :**

Le coût total PPA « les Câbleries » s'élève à CHF 90'469.62

Frais ne concernant que Penthalaz CHF 12'148.55

**La commune de Cossonay** a participé aux frais à hauteur de: 27.75%, soit CHF 21'750.00

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, donne ensuite les communications de Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, relatif au personnel communal :

La Municipalité a engagé :

- un apprenti agent d'exploitation au service extérieur. Il s'agit de M. David Berset, de Lausanne, qui entrera en fonction le 1er juillet 2014.
- une apprentie employée de commerce formation élargie, à l'administration. Il s'agit de Mlle Nikita Sérafin, de Penthalaz, qui entrera en fonction le 28 juillet 2014.

Pour combler les départs, M. David Corcuff et M. Robin Sablonnier ont rejoint l'équipe du service extérieur depuis le 1<sup>er</sup> mai pour l'un et le 1<sup>er</sup> juin pour l'autre.

M. Jean-Bertin Oyono, apprenti agent d'exploitation a réussi ses examens.

A ce jour, Mlle Nadège Glayre, apprentie employée de commerce, formation élargie n'a pas encore reçu ses résultats d'examen finaux.

- M. Pierre Zurbrugg revient sur le projet « Ensemble » et rappelle qu'une partie du mandat a déjà été payée au bureau d'architecte, montant qui est déduit de la somme que la Commune doit encore lui verser.

- M. Christoph Loetscher a entendu dire que M. Jean-Bertin Oyono a été engagé comme employé communal au service extérieur. Cette information est-elle exacte ou non ?

Information tout à fait exacte répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, son contrat débutera le 1<sup>er</sup>.09.2014.

- Mme Sylvette Grandchamp interpelle la Municipalité sur la Fête du 1<sup>er</sup> août. Elle ne remet pas du tout en cause les compétences des pompiers du SDIS Venoge mais dit être inquiète pour la piste d'athlétisme en tartan, très sensible à la chaleur ainsi que pour les nuisances causées aux habitants du quartier attenant, par la fumée, les étincelles, etc.....

Une réponse lui sera donnée suite aux communications de M. Yves Jauner, Municipal.

**M. Yves Jauner, Municipal**, présente les sujets suivants :

**Jubilaires :**

Anniversaire 60 ans de mariage

- 15.05.2014 Mme et M. Yvonne et Gilbert Chanson
- 15.05.2014 Mme et M. Odette et Jean-Pierre Schopfer

- Mme Alice Golay a fêté son centième anniversaire le 07.06.2014

**Jeunes citoyens :**

Le 23 juin 2014, la Municipalité a reçu 13 jeunes citoyens qui fêtent leurs 18 ans en 2014.

**USL :**

Lors de la dernière assemblée générale de l'USL, la Municipalité a remercié M. Christian Martinetti qui a mis fin à son mandat de président de l'USL.

C'est Mme Christiane Chevalier qui a repris les rennes de la présidence.

**Culture :**

Pour célébrer ses dix ans, la Compagnie du Talent présentera à Echallens un grand spectacle en plein air sur le thème du chantier. Ceci du 4 juillet au 2 août 2014.

Les jeunes citoyens du Gros-de-Vaud ont été invités à une soirée du spectacle.

**Pompier :**

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal du SDIS, les comptes 2013 ont été acceptés à la majorité.

Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 922'833.00 (CHF 808'582 selon budget) pour 2013.

Le coût par habitant pour les comptes 2013 est de CHF 21.21.

**1er Août :**

C'est en février 2014 que la décision a été prise avec les 4 communes Pent haz-Penthalaz-Daillens et Lussery-Villars de faire le 1er août à Penthalaz en lieu et place de Lussery-Villars. Après avoir rencontré l'artificier ainsi que vérifié les normes de sécurité avec le service du feu, la Municipalité a pris la décision de faire le 1er août au Verger. L'information officielle devait être donnée lors de cette séance suivie d'une information aux riverains les jours suivants.

400 à 500 personnes sont attendues pour le 1er août, raison pour laquelle leur choix s'est porté sur le centre communal du Verger.

Les feux d'artifice communaux se feront au-dessus du chemin du Pâqueret.

Les feux d'artifice publics se feront en principe sur la place de sport « Madeleine Chamot Berthod », à l'emplacement de la patinoire.

Le feu de taille moyenne se fera entre l'Argorespace et la patinoire.

Tout ceci sous la surveillance des pompiers du SDIS Venoge.

Toutes les mesures de sécurité sont respectées et la Municipalité s'engage à faire de son mieux pour éviter tout dommage. Il faut savoir que les feux peuvent également être supprimés sur ordre du canton au dernier moment.

Il répond ensuite à la demande de Mme Sylvette Grandchamp au sujet de la Fête du 1<sup>er</sup> août.

Concernant la piste d'athlétisme en tartan, elle sera suffisamment loin du feu pour ne pas être endommagée. Il faut également savoir que la taille du feu du 1er août sera fortement réduite par rapport au feu qui se faisait habituellement vers le hangar. Quant aux feux d'artifice publics ils seront

tirés depuis l'emplacement de la patinoire, endroit qui répond aux normes de sécurité confirme le commandant des pompiers.

D'autres possibilités ont été étudiées au sujet de l'emplacement de cette Fête notamment au hangar où elle se déroulait d'ordinaire (manque de place) ou au terrain de football (besoin d'une cantine), mais au final le centre communal du Verger paraît l'endroit le plus approprié pour cet événement.

M. Yves Jauner, Municipal, reste ouvert à toutes propositions concernant ce sujet.

- Mme Corinne Borgeaud s'inquiète des problèmes dus à l'odeur de fumée au cas où le Canton donnerait son autorisation mais que le vent soufflerait en direction des riverains.

En cas de fort vent, M. Yves Jauner, Municipal, compte sur les compétences du commandant des pompiers qui lui indiquera s'il y a danger ou non, s'il faut maintenir ou pas le feu.

- M. Stéphane Zürcher s'interroge sur les CHF 100'000 d'augmentation de charges du SDIS ?

Le calcul du budget a été fait avec le nombre d'habitants au 31.12.2012, alors que les comptes ont été bouclés avec le nombre d'habitants au 31.12.2013, d'où la différence. A noter que le coût par habitant a diminué souligne M. Yves Jauner, Municipal.

- Mme Christiane Chevalier aimerait connaître le nombre réel de jeunes citoyens convoqués ?

Une trentaine de jeunes citoyens ont été convoqués, dix se sont excusés et 13 étaient présents. Environ 5 ont répondu affirmativement pour aller voir le spectacle « le chantier » à Echallens.

**M. Yvan Rochat, Municipal**, renseigne l'assemblée sur les points suivants :

**Foyer paroissial :**

Réponse à l'interpellation « Quel avenir pour le foyer paroissial ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 17 mars dernier par M. Didier Chapuis

La Municipalité a décidé d'entrer en matière. Elle a rencontré une délégation du Conseil de paroisse le 19 mai 2014.

Lors de cette séance, il est ressorti que la paroisse n'a pas les moyens d'entreprendre des travaux de réfection de ce bâtiment, c'est pourquoi la Municipalité a réactivé sa proposition c'est-à-dire d'acquérir le bâtiment du foyer paroissial pour la somme symbolique de CHF 2.--.

En effet, pour la Municipalité, l'argent (environ 1 million) qui doit être investi, servira à la rénovation de ce bâtiment.

Le Conseil communal doit en débattre et donner une réponse à la Municipalité.

M. Yvan Rochat, Municipal, répond ensuite de façon très détaillée à la question posée par M. Piéric Freiburghaus lors de la dernière séance du Conseil communal au sujet des surfaces bitumées dans le périmètre entre le chemin Rouge, chemin du Mt-Blanc et route de la Vuy.

**Quartier de Praz-Gérémoz :**

Le 13 mai 2014 s'est déroulée, au Verger, une séance d'information destinée à tous les propriétaires du plan de quartier de Praz-Gérémoz.

En effet, le propriétaire principal veut entreprendre des travaux de rénovation – surélévation d'un étage sur une partie des bâtiments existants et construire le solde de la parcelle.

La Municipalité adhère à ce projet et doit manager l'étude du PPA.

Financement par le propriétaire.

**En Verney :**

Dans le nouveau PGA, il est prévu de développer une zone locative au Verney.

L'entreprise « Losinger » s'est intéressée aux parcelles concernées. Avec l'accord des propriétaires et après avoir rencontré la Municipalité, « Losinger » étudie, parallèlement à l'évolution du PGA, la création d'un Eco quartier.

Cette façon de faire permet d'avancer dans l'étude du projet, ce qui représentera un gain de temps au moment de l'aboutissement du PGA (Plan Général d'Affectation).

**Nouvelles du PGA :**

De nouvelles discussions sont en cours, suite à l'évolution de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) et de son application par le Canton via les Communes.

La Municipalité espère une mise à l'enquête à l'automne 2014.

**Informations diverses :**

La mise de bois a eu lieu le 21 mai dernier, 128.5 stères de bois étaient disponibles.

Le 2<sup>ème</sup> curage du canal touche à sa fin ; la mise en eau est prévue le 7 ou 8 juillet 2014, la mise en service suivra.

L'inauguration du bus Penthalaz-Penthaz-Daillens-Lussery-Villars aura lieu le samedi 5 juillet au centre communal du Verger.

Au niveau de Gros-de-Vaud, un bus « découverte » a été mis sur pied. Son parcours passe notamment par Penthalmaz.

- Concernant le quartier de Praz-Gérémoz, lors de la séance d'information du mois de mai, M. Alain Pellet a cru comprendre qu'un questionnaire serait envoyé à tous les habitants de ce quartier. Ceux-ci n'ayant à ce jour rien reçu, qu'en est-il ?

M. Yvan Rochat, Municipal, affirme qu'effectivement ce questionnaire devrait arriver. C'est le propriétaire qui est en charge de l'envoyé.

- Au nom de la paroisse, M. Didier Chapuis remercie la Municipalité de bien vouloir entrer en matière au sujet du foyer paroissial.

**M. Pierre-André Ischi**, Municipal, prend la parole pour parler des objets suivants :

- Les travaux du changement de la conduite d'eau potable (village, Charrières) arrivent à terme. La mise en eau sera effectuée le 7 juillet 2014.

- Le changement des conduites sur la route de Lussery-Villars débutera le 7 juillet 2014 pour une durée d'environ 2 mois.

M. Thierry Burnat, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe ensuite à l'ordre du jour.

Il propose la modification suivante :

En point 1, en lieu et place de : « Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale », il souhaite ajouter : « ...d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Municipal ». Cette proposition est votée et acceptée par l'Assemblée.

L'ordre du jour sera suivi avec la modification demandée.

### **1. Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Municipal.**

En remplacement de Mme Stéphanie Bassi, M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants, Mme Paula Barbosa.

Les conditions étant requises, M. Thierry Burnat, Président, procède à l'assermentation de cette nouvelle Conseillère, applaudie par l'assemblée qui compte maintenant 40 membres.

En remplacement de M. Yvan Rochat, Municipal démissionnaire, le Président, Thierry Burnat procède à l'assermentation de M. Didier Chapuis, Municipal nouvellement élu qui prendra sa fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

### **2. Préavis municipal d'intention n° 40-2014 sur l'étude du projet de fusion des communes de Penthalmaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars.**

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Didier Chapuis regrette que le mot « étude » n'apparaisse pas dans les conclusions de ce préavis municipal mais il a bien compris que la Commune est au début d'une réflexion sur l'étude du projet de fusion des communes citées ci-dessus.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Burnat, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

### **Le Conseil communal de Penthalmaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal d'intention n° 40-2014, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- de prendre acte de l'intention de la Municipalité de préparer une fusion entre les communes de Daillens, Lussery-Villars, Penthalmaz et Penthaz et de rédiger à cet effet une convention de fusion ;
- d'encourager et de soutenir la Municipalité dans toutes ses démarches

**Résultats du vote** : Les conclusions du préavis municipal d'intention n° 40-2014 sont acceptées par 35 oui et 4 abstentions.

### 3. Préavis municipal n° 42-2014 relatif aux comptes 2013 et au rapport de gestion

Etant donné que chacun a déjà lu le rapport de gestion, notamment durant la séance de préparation, le Président, Thierry Burnat, propose aux membres du Conseil de ne pas relire ce rapport dans son intégralité mais d'en discuter les points souhaités par les Conseillères et Conseillers.

Il soumet sa proposition au vote de l'Assemblée qui, à la majorité, ne souhaite pas la lecture de ce rapport.

La discussion est ouverte.

- M. Stéphane Zürcher prend la parole afin d'exprimer son désaccord sur cette manière de faire concernant la lecture du rapport de gestion. En effet, la Commission s'est réunie une dizaine de fois afin de rédiger ce rapport certes long mais très détaillé. Il s'agit d'un manque de respect pour les personnes de la Commission.

- Mme Delphine Probst souhaite une explication de la Municipalité concernant une remarque relevée à la page 8 du rapport de gestion qui dit que : « la Commission, dans son ensemble, s'interroge sur l'adéquation de la délégation de compétences, en matière de gestion du personnel, à la Secrétaire municipale ».

M. Christoph Loetscher souhaite tout d'abord apporter un complément d'information sur ce point. Lors des discussions entre la Municipalité et les membres de la Commission, il en est ressorti qu'il serait judicieux qu'une seule personne, en l'occurrence la secrétaire municipale, « chapeaute » l'entier du personnel communal. Dans les faits, Mme Nussbaum n'a pas lieu de commander tout le monde. Cette façon de procéder avait été suggérée lors de l'audit effectuée par le bureau PWC. Pour sa part, la Commission serait plus favorable à une hiérarchie à plat plutôt que celle présentée actuellement.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise que les Municipaux ne sont pas présents à 100% dans les bureaux communaux et de ce fait Mme Nussbaum est la personne de référence pour les employés communaux. Son rôle est principalement celui de « Ressources humaines ».

Madame la Syndique en profite pour remercier les membres de la Commission de gestion qui ont fait un travail remarquable, dans une ambiance très constructive.

- M. Daniel Traini rejoint les propos de M. Stéphane Zürcher concernant la décision de ne pas lire le rapport de gestion et fait part de son mécontentement. Il appuie les dire de Mme la Syndique quant à la bonne collaboration qui a régné entre la Municipalité et la Commission et invite chacune et chacun à lire attentivement ce rapport. Il rappelle qu'il est du devoir d'un Conseiller communal d'écouter et voter des rapports en toutes connaissances de causes.

- M. Christoph Loetscher est conscient que les rapports sont de plus en plus longs et détaillés mais comme il le souligne lui-même : « Les écrits restent, les paroles s'envolent » d'où l'importance de rédiger un rapport complet afin de pouvoir s'y référer lorsqu'une question reviendra « sur le tapis » d'ici quelques années.

- Mme Delphine Probst s'étonne du faible montant des amendes pour l'année 2013 (CHF 2820.--) par rapport à l'année 2012 (CHF 10'280.--). D'où provient cette différence ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, souligne que durant l'année 2013, il y a eu beaucoup de chantiers et il n'était pas toujours possible d'intervenir. Tout devrait rentrer dans l'ordre pour l'année 2014. Elle précise encore que les tâches inhérentes à l'officier de police n'étaient pas forcément bien définies ce qui ne devrait plus être le cas étant donné que son cahier des charges a été refait.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Burnat, Président, clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission de gestion :

## Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 42-2014, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2013 se soldant par un excédent de charges de CHF 109'292.10, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes,
  - Le prélèvement sur le fonds de réserve 9.282.100 Administration générale (pr péréquation) la somme de CHF 200'000.-
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 90'707.90 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

**Résultats du vote** : Les conclusions du préavis municipal n° 42-2014 sont acceptées par 38 oui et 1 abstention

#### **4. Rapport des comptes 2013 de l'Association de la Piscine et du Camping de Penthaz et environs.**

M. Didier Chapuis, rapporteur, lit le rapport des vérificateurs de compte.

La concordance avec les comptes communaux a été vérifiée. Il ressort de l'exercice le résultat ci-dessous :

Total des revenus : 177'662.15

Total des charges : 135'976.85

Bénéfice                      41'685.30

Ce résultat est exceptionnel par rapport au bénéfice de l'exercice 2012 qui se chiffrait à CHF 1'895.31.

Bien que le nombre d'entrées à la piscine ait été inférieur à l'année précédente, la bonne fréquentation du camping, une baisse des charges de personnel, la mise en compte d'un crédit sur le 2° pilier ainsi qu'une gestion rigoureuse et professionnelle, ont permis de réaliser ce bon résultat.

Les vérificateurs relèvent l'excellente tenue de la comptabilité. Ils remercient M. Richard Poget, Administrateur, pour son travail et proposent à l'Assemblée de lui donner décharge pour les comptes de l'exercice 2013.

**Résultat du vote** : Les comptes sont acceptés par 38 oui et 1 abstention

#### **5. Rapport de la Commission des Finances relatif au bus Penthaz-Penthaz-Daillens-Lussery-Villars.**

M. Alain Pellet précise tout d'abord qu'il s'agit bien d'une **information** et non d'un rapport. Il en donne lecture à l'assemblée.

##### **Voir annexe 1.**

- M. Jean-Claude Andrey demande aux Municipaux si une étude de fréquentation de ces bus a été faite ou une étude sur la densification par rapport aux trajets parcourus. Ce projet est-il rentable à court terme ? Il remarque aussi que ces bus ne sont pas très voyants, ils manquent « d'accroche ».

M. Alain Pellet affirme qu'une statistique a été faite sur la fréquentation des différentes lignes.

M. Yvan Rochat, Municipal, apporte les précisions suivantes : un pointage sera fait à l'automne, certains horaires devront être réajustés. Les horaires devraient être également beaucoup plus lisibles.

Il prend note de la remarque concernant la couleur des bus.

- M. Eric Joseph a bien noté que les frais sont partagés au prorata des habitants des diverses communes sauf le goudronnage du chemin reliant Lussery à Daillens. Pour quelle raison ?

Réponse négative de la part de M. Yvan Rochat, Municipal, qui souligne que CHF 23'000.— étaient à la charge de Penthelaz, le reste du montant réparti sur les autres communes. Tous les frais sont systématiquement répartis.

## **6. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2014-2015.**

### **Election du nouveau Président du Conseil.**

Pour l'élection du Président, M. Thierry Burnat attend des propositions des différents groupes.

Pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants (PSVS), M. Stéphane Zürcher présente

M. Alain Pellet.

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets

**Résultats : M. Alain Pellet est élu par 37 voix et 3 bulletins blancs.**

### **Election du (de la) 1<sup>er(e)</sup> vice-président(e).**

M. Thierry Burnat, Président, attend des propositions du groupe Indépendant de Penthelaz (GIP)

Pour ce groupe, Mme Corinne Borgeaud propose M. Eric Joseph.

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

**Résultats : M. Eric Joseph est élu par 36 voix et 4 bulletins blancs**

### **Election du (de la) 2<sup>e</sup> vice-président(e).**

M. Thierry Burnat, Président, attend des propositions du groupe Radical-Libéral.

Pour le groupe Rad-Lib, M. Christoph Loetscher n'a personne à proposer.

Pas d'autre proposition.

Selon l'article 11 du règlement du Conseil communal, il est possible de fonctionner sans un(e) 2<sup>e</sup> vice-président(e).

### **Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.**

A partir de ce moment, le vote à main levée, proposé par Mme Corinne Borgeaud est accepté à l'unanimité.

Proposition de Mme Corinne Borgeaud, pour le groupe Indépendant de Penthelaz :

- Mme Corinne Borgeaud, scrutatrice et Mme Caroline Villard le Bocey, scrutatrice suppléante.

Proposition de M. Christoph Loetscher, pour le groupe Radical-Libéral :

- M. David Reber scrutateur et Christoph Loetscher, scrutateur suppléant.

Pas d'autre proposition.

Ces personnes sont élues à une grande majorité.

## **7. Election de la Commission de gestion pour l'année 2014 - 2015 :**

Proposition de Mme Corinne Borgeaud pour le Groupe Indépendant de Penthelaz :

- Mme Corinne Borgeaud et M. Daniel Traini

Proposition de M. Christoph Loetscher pour le groupe Radical-Libéral :

- MM. Claude-Alain Zbinden et David Reber

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- Mme Sandrine Berthoud, MM. Piéric Freiburghaus et Stéphane Zürcher.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

## **8. Election de la Commission des finances pour l'année 2014-2015**

Proposition de Mme Corinne Borgeaud, pour le groupe Indépendant de Penthelaz :

- MM. Claude Brocard et Daniel Rochat

Proposition de M. Christoph Loetscher pour le groupe Radical-Libéral :

- Mme Pascale Zbinden et M. Jean-Pierre Monachon

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- MM. Marc Perroulaz, Pascal Ierch et Pierre-Michel Devenoge

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

## 9. Nominations/Dissolutions de Commissions

Commission « Eclairage Public »

Pour le groupe Indépendant de Penthaz :

- Mme Christiane Chevalier et M. Nicolas Borgeaud

Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants :

- Mmes Corinne Doebeli, Dominique von der Mühl et M. Piéric Freiburghaus

Pour le groupe Radical-Libéral :

- Mme Magali Demierre et M. David Reber

Commission « Equipement en eau potable du ch. de la Lisière »

Pour le groupe Indépendant de Penthaz :

- MM. Jean-Claude Andrey et Jean-Rudolph Hubschmid

Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants :

- Mme Sandrine Berthoud, MM. Jean-François Perusset et Jérôme Ischi

Pour le groupe Radical-Libéral :

- MM. Pierre-Yves Dénéreaz et Bernard Murisier

Pour ces deux Commissions, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

## 10. Dépôt de la pétition : « Pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthaz »

M. Piéric Freiburghaus, rapporteur, lit le contenu de cette pétition.

Des discussions en vue principalement de l'aménagement d'une plateforme de bus, d'une meilleure sécurité des piétons, avaient été entamées entre CFF Voyageurs, CFF Cargo, le service de la mobilité du Canton, les transporteurs régionaux et la Municipalité. En dépit des efforts déployés par nos élus, la concertation n'a débouché sur aucun résultat concret. Les CFF ont interrompu le dialogue.

Le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants a l'honneur de déposer cette pétition ce soir auprès du Conseil communal, ceci afin d'appuyer la Municipalité dans de nouvelles démarches et lui donner plus de légitimité dans les échanges et négociations avec l'ensemble des partenaires.

Cette pétition sera déposée le 24 juin 2014 auprès du Bureau du Grand Conseil vaudois. Elle sera aussi adressée aux CFF.

La discussion est ouverte.

- M. Yvan Rochat, Municipal, qui a rencontré et échangé quelques mots avec M. Gatabin, directeur de la région pour les CFF espère que cette pétition aura un impact positif sur les projets à venir, notamment au niveau des délais, mais il n'est personnellement pas très optimiste quant à cela.

- Pour sa part, M. Piéric Freiburghaus pense qu'il faut s'appuyer sur le projet de décret n° 161 du 26 mai 2014. L'objet de cette pétition est de donner des arguments et du poids aux futures démarches de la Municipalité. Il précise encore que l'ARCAM et l'AGDV apportent leur soutien.

- M. Daniel Traini remercie le comité de pétition pour leur démarche ; il soutient cette initiative et demande aux députés régionaux d'appuyer eux aussi cette pétition auprès de l'exécutif cantonal.

- Mme Delphine Probst, Députée, confirme que des contacts ont déjà été pris non seulement avec les députés du district du Gros-de-Vaud mais également avec ceux du district de Morges. Il est fort probable que la Commission des pétitions statue durant l'été sur cet objet et Mme Delphine Probst se fera un plaisir de convaincre ses collègues du bienfondé de cette pétition.

Le Président, Thierry Burnat, clôt la discussion et relit les conclusions :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. de prendre acte de la pétition intitulée « Pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthaz », forte de 2230 signatures ;
2. de soutenir dite pétition et de la renvoyer à la Municipalité.

**Résultats du vote :** Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

#### **11. Propositions individuelles :**

- M. Eric Joseph déplore le fait de ne pas recevoir les rapports de Commission. Il faudrait vraiment améliorer ce point !

- Concernant le vote sur le préavis d'intention de fusion des communes, a-t-on déjà des résultats pour Lussery-Villars, Daillens et Penthaz demande M. Daniel Traini à la Municipalité ?

Pas encore, répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, mais l'Assemblée sera informée dès que les résultats tomberont.

- M. Piéric Freiburghaus prend la parole au nom de la Commission « Energie durable ». Celle-ci s'est réunie à 8 reprises entre janvier 2013 et juin 2014.

Un rapport détaillé des études et actions sera adressé au Conseil communal lors de sa séance automnale. Pour ce jour, voici en quelques lignes, les objectifs et actions entrepris par la Commission en collaboration avec la Municipalité :

Objectif principal : l'élaboration d'un règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité. Celui-ci permettra la perception d'une taxe, laquelle alimentera le Fonds communal pour le développement durable, donc le financement des actions, et définira les critères d'attribution des subventions. Ce règlement a été récemment soumis à la Direction de l'Environnement.

Une étude de faisabilité subventionnée par le Canton, pour la création d'une centrale de chauffage au bois à fait l'objet d'un mandat au bureau EnerEgo à Bavois. La distribution de chaleur n'est à ce jour pas rentable mais ce projet sera néanmoins repris en lien avec l'extension du quartier de Praz-Gérémoz.

La Municipalité renonce à adhérer au « Label Cité de l'Energie », après évaluation des coûts et bénéfices. Elle reconnaît cependant la qualité et la richesse du concept.

Promotion d'une mobilité durable. La mise à disposition des cartes journalières CFF et celle de la voiture Mobility ont été complétées par le bus navette Penthaz-Penthaz-Daillens-Lussery-Villars.

Un nouveau concept agrémenté d'un logo, « Penthaz ... Par-ci... Par-là... Pas à pas. Chaque pas prolonge et enrichit la vie » a été mis sur pieds©. Une communication sous la forme d'une carte mettant en exergue les temps de parcours piétons à l'intérieur de la localité sera publiée dans le prochain « Cancanier ». Tout ceci a été présenté à l'assemblée générale de l'USL où il a reçu un bon accueil.

Afin d'appuyer le lancement de ce concept, la Municipalité, en collaboration avec la Commission, a décidé d'organiser une première journée de la mobilité douce, le samedi 13 septembre 2014.

- C'est avec beaucoup d'émotion que M. Yvan Rochat, Municipal démissionnaire, prend la parole une dernière fois afin de prendre congé de l'Assemblée et de ses « camarades » de la Municipalité.

Après 12 ans passés à la Municipalité, il tient à remercier toutes les personnes qui s'engagent pour le bien de la Commune, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du personnel communal, son épouse et ses collègues Municipaux. Il pensera beaucoup à eux le lundi soir et les remercie tout particulièrement pour leur amitié et la bonne collégialité qui a toujours régné entre eux.

Le Président reprend la parole et remercie M. Yvan Rochat pour toutes ces années passées à la Municipalité.

Mme la Syndique annonce les résultats des communes avoisinantes au sujet du vote sur le préavis d'intention de fusion :

Lussery-Villars et Penthaz ont acceptés ce préavis tandis que la commune de Daillens le refuse !

M. Thierry Burnat, arrivant au terme de son mandat de Président du Conseil communal fait part de quelques mots à l'Assemblée.

Ces deux années passées en tant que Président ont été très enrichissantes.

Il constate qu'il n'a pas été épargné par le dépôt de motions, interpellations, amendements, pétitions ; que les conclusions des rapports sont de moins en moins souvent identiques à celles des préavis.

Ceci est certainement dû à la qualité des personnes qui oeuvrent au sein de ces Commissions et non à un manque de confiance envers la Municipalité.

Il remercie Monsieur le Préfet, le personnel de la préfecture ainsi que celui du SCRI (Service des Communes et Relations Institutionnelles) pour la qualité des renseignements et leur promptitude à répondre aux nombreuses qui leur ont été soumises, même si parfois les réponses divergent entre les deux institutions.

Cela fait 11 ans que M. Thierry Burnat siège au Conseil communal de Penthelaz. Il est heureux de constater que la Municipalité communique mieux que par le passé. Le travail d'un Municipal est difficile, celui d'un(e) Conseiller(e) communale également, sans oublier celui du Président.

Il regrette la non lecture du rapport de gestion, décision votée par les membres du Conseil. Il est également conscient que s'il n'avait pas posé la question à l'Assemblée, ce rapport aurait été lu. Il espère que les personnes qui ont pris cela pour de la méfiance ou de la suspicion comprendront que chacun fait son travail du mieux qu'il pense et que la sérénité reviendra entre chacun.

Mais force est de constater que plus on communique, plus on est victime d'attaque de toute part et les concitoyens sont de plus en plus critiques.

Le Président remercie en premier lieu, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique et les membres de la Municipalité pour le travail effectué pour le bien de la Commune ; il poursuit ses remerciements par le personnel communal, les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres du bureau pour le temps consacré à leur charge, à la secrétaire du Conseil et sa suppléante de même qu'à l'huissier. Il souhaite à tous de belles vacances estivales.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h17 et invite l'Assemblée au verre de l'amitié offert par MM. Yvan Rochat, Didier Chapuis et Thierry Burnat.

**Le Président**



Thierry Burnat



**La secrétaire**



Claudine Martin

